

<p>Département de l'AIN Canton de CHATILLON SUR CHALARONNE Commune de MOGNENEINS</p>	<p>DELIBERATION de la Commune de MOGNENEINS <b><u>2016-12-14</u></b></p>	<p><b>ANNEE 2016</b>  <u>Objet</u> : <b>Remboursement achat enseigne tabac</b></p>
<p>Le huit décembre deux mille seize</p> <p>Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Pierre CHAMPION, Maire.</p> <p><u>Présents</u> : MM. Michel AUBRUN, Sandrine BOUDIGUES, Franck CALAS, Thierry CHABANON, Jean-Pierre CHAMPION, Eric DE CLAVIERE, Marie-Pierre GINTRAND, Philippe MABRU, Elisabeth PASSOT, Didier REY, Mme Jocelyne ROLLET, Nathalie VERNUS-PROST, Gérard SZYNDRALEWIEZ <i>formant la majorité des membres en exercice</i></p> <p><u>Excusés</u> : MM. Mélusine BALLIF (donne procuration à Marie-Pierre GINTRAND), Lionel GENTIT (donne procuration à Jean-Pierre CHAMPION)</p> <p><u>Secrétaire de séance élue</u> : Mme Jocelyne ROLLET</p> <p>Date convocation : 5 décembre 2016 Membres en exercice : 15    Présents : 13    Votants : 14 ***</p> <p>Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer</p>		

Monsieur Jean-Pierre CHAMPION étant concerné par cette délibération, n'a pas pris part au vote. Il explique que suite à la disparition de la « carotte » Tabac du Cheval Blanc il a fallu en acheter une nouvelle sachant qu'étant dans le périmètre des Bâtiments de France toutes enseignes lumineuses sont interdites.

Monsieur Le Maire a réussi à en acquérir une sur internet datant de 1950 et a fait l'avance des frais soit un montant 212 € frais de port compris. Il demande donc le remboursement de cet achat.

A l'unanimité, sauf vote du Maire qui s'est abstenu, Le Conseil Municipal

- ACCEPTE que la somme de 212 € soit remboursée à Monsieur Le Maire.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour copie conforme,  
Le Maire, Jean-Pierre CHAMPION